

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de rattacher au budget de 1970 les opérations suivantes :

- en dépenses au chapitre 903 - article 2302-01
Construction de classes économiques 15 600 000 Frs
- en recettes au chapitre 903 - article 10516
Allocation caisse départementale scolaire 15 600 000 Frs

La régularisation sera effectuée au prochain budget supplémentaire.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M
Saint-Denis, le 10 septembre 1970
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
signé: Ph. Tesebe
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Ph. Verpeaux